



Mairie
38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80
email : mairie.besse38@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MARS 2024 A 14H30**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la dernière réunion (09/02/2024)**
- **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023**
- **Vote du Budget Primitif 2024 et décisions budgétaires annexes (fiscalité / provisions / subventions / participations / etc.)**
- **Travaux : programmation / demandes de subventions / commandes**
- **Gestion du Personnel Communal : service technique / assurance prévoyance**
- **Détermination des Zones d'Accélération de production des ENergies Renouvelables (ZAENR dans le cadre de la loi APER)**
- **Modification des statuts de la CCO**
- **Rappel réglementations et actions**
- **Urbanisme : point sur les dossiers en cours**
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**
- **Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion**
- **Questions diverses**

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 09/02/2024 est approuvé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le compte administratif 2023, conforme au compte de gestion du Service de Gestion Comptable de La Mure se résume comme suit :

• **COMMUNE :**

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2022 (PM 80 000 € virés à la section d'investissement) + 92 773.40 €

Résultat de l'exercice 2023 + 101 576.13 €

Résultat cumulé au 31/12/2023 + 194 349.53 €

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2022 - 10 002.34 €

Résultat de l'exercice 2023 + 62 387.17 €

Résultat cumulé au 31/12/2023 + 52 384.83 €

Reste à réaliser en recettes d'investissements + 17 506.43 €

Reste à réaliser en dépenses d'investissements - 2 153.16 €

Total avec reste à réaliser + 67 738.10 €

BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le Budget Primitif 2024 est voté comme suit :

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2023 à la section d'investissement sur le budget 2024 pour 85 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **512 413.53 €**

La section d'investissement s'équilibre à **334 641.26 €**

PROGRAMMATION DES TRAVAUX / SELON BUDGET PRIMITIF 2024

Sous réserve de l'obtention des financements correspondants, les travaux suivants inscrits au Budget Primitif sont programmés pour 2024 :

- **Voirie :**
 - Voirie « Route de la Lisière » : réalisation d'enrobés
 - Restauration patrimoine bâti voies et placettes (calades, revêtements en pierres etc.) - Programmation 2024
 - Réparation dégâts d'intempéries de décembre 2023

- Aménagement et travaux hors village :
 - Camping : avancement du projet de réhabilitation (plans / permis de construire / consultation des entreprises...)

DELIBERATIONS :

Délibérations budgétaires :

- **Autorisation de transfert de crédits au sein d'une même section :** Pour rappel, suite au passage au nouveau plan comptable M57 au 01/01/2023, les « dépenses imprévues » sont supprimées et remplacées par une autorisation donnée au Maire de transfert de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%
- **Admission en non-valeur – Délégation au Maire :** dans la limite du seuil de 100 €, Le Maire est autorisé à annuler des créances irrécouvrables (montants inférieurs au seuil de recouvrement, à des écarts de paiement, insolvabilité, décès, etc) sur présentation d'un état produit par le Service de Gestion Comptable de la Mure
- **Fiscalité :** les taux d'imposition communaux (Taxes Foncières, Taxe d'Habitation, CVAE) restent inchangés par rapport à 2023
- **Attribution de subventions de fonctionnement** pour l'année 2024 à des associations locales. A noter que d'autres subventions seront attribuées en fonction des demandes à venir
- **Assainissement (SACO) :** reconduction de la prise en charge par la Commune de la totalité de la part fixe (abonnement) de la redevance d'assainissement, ce qui représente 147.40 € par abonné pour une année complète (2024)
- **Demande d'aide sociale de la part d'un résident principal :** Rejet

Demandes de subventions :

- **Réparation dégâts d'intempéries :** demandes de subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Etat au titre du Fonds Vert

Gestion du personnel :

- **Protection sociale (Régime Prévoyance) :** mandat est donné au CDG38 pour lancer la consultation en vue de la conclusion du contrat de souscription (au 01/01/2025)

Divers :

- **Zones d'Accélération de production des ENERGIES Renouvelables (ZAENR) :** Dans le cadre de la loi APER, toutes les communes doivent définir des ZAENR sur leur territoire. Rappel : Besse, étant un site inscrit à l'inventaire des bâtiments de France et Site Patrimonial Remarquable, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur ne permettent ces installations que dans un très cadre strict.
- **Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Oisans :** (annule et remplace la délibération de janvier 2024° / précisions et modifications ont été apportées à la précédente version, sur demande de la Préfecture auprès de la CCO

QUESTIONS DIVERSES :

- **Service Technique Communal :**

Le contrat de l'actuel employé se termine au 31/05/2024. Un nouvel appel à candidature est effectué : 1 poste en CDD d'un an renouvelable et/ou un CDD saisonnier, par voie d'affichage, site internet, partenaires.

- **Réglementation :**

- Plusieurs bâtiments menaçant de ruines ont été constatés sur la commune : un arrêté de péril sera pris prochainement
- Pour rappel : les arbres à l'intérieur du village doivent être élagués et les parcelles entretenues
- Terrains boisés : obligation d'entretien à proximité des cours d'eau et chemins communaux (cf. affichage)
- Raccordement pluvial : les bâtiments doivent être raccordés au réseau pluvial afin d'éviter les ruissellements (et dégradations) dans les rues et les plaques de glace en hiver

- **Urbanisme** : point sur les dossiers en cours
- **Point sur les différents syndicats et la Communauté de Communes** : notamment SIEPAF : offre d'emploi à pourvoir
CCO : la loi rendant la prise de compétence « EAU » obligatoire par les Communautés de Communes, un travail de recensement et de projection est actuellement en cours

- **RD 25 :**

Les travaux de réfection de la RD25 (causés par les intempéries de décembre 2023) devraient être réalisés par le Département d'ici juin 2024

- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu courant juin

Par affichage
Le 12/04/2024

